

Info Déchets



Mardi 29 avril Ramassage des encombrants

Les objets devront être déposés le matin avant 8h00. Il pourra s'agir de bidons en plastique vides, bois aggloméré ou contreplaqué, jouets usagés, matelas, meubles, canapés, moquette, plaques d'isolation, sagex, skis, etc.

Ne seront pas ramassés : les objets de moins de 60 cm qui doivent suivre la filière des ordures ménagères, la laine de verre, et les objets qui habituellement doivent être déposés à la déchetterie, soit alu, huile, papier, pet, piles, etc.

S'il s'agit de grandes quantités, prendre contact une semaine à l'avance avec

M. Daniel Besson au 024 441 49 88

Déchetterie

La porte de la déchetterie sera prochainement équipée du système d'accès Molok. Il vous faudra donc présenter votre carte personnelle pour pouvoir y accéder.

Benne à verre

Les objets trop gros pour y entrer sont à déposer à la décharge de Valebin. Nous vous remercions de ne plus les laisser sur ou aux alentours de la benne.

Dépôt de branchages en Crêt d'Eté

Nous vous rappelons que tout dépôt à cet endroit doit faire l'objet d'une demande à M. Vincent Monnier, municipal. De plus, il ne peut s'agir que de BRANCHAGES qui seraient trop grossiers pour être déposés au compost de Riordan.

Dorénavant, tout abus sera sanctionné !

Merci de respecter les règles en vigueur dans notre commune.



L'atelier Bricol'âges !

Pour réunir les différentes générations du village à la grande salle de classe du collège de Bofflens

Les ateliers mensuels où petits et grands peuvent bricoler librement avec le matériel à disposition, regarder des livres ou juste papoter quelques instants :



**Le samedi 12 avril de 14h à 17h
Confection des panneaux pour annoncer
la Fête villageoise du 28 juin ;**

**Ainsi que le vendredi 23 mai
entre 16h et 18h
(activités encore à définir)**

Jour de fête le 28 juin



Le 28 juin prochain, la Commune et les sociétés locales organisent une journée de fête pour notamment commémorer

Les 100 ans de l'Eglise de Bofflens.

En vue d'une petite exposition qui sera consacrée à cet évènement, le comité d'organisation souhaiterait vous emprunter vos images ou documents d'archives qui auraient un lien avec l'église ou la place de Chaumy (par ex, photos de baptêmes, mariages, abbayes, manifestations villageoises, etc., les coupures de presse et autres documents historiques sont aussi les bienvenus).

Si vous disposez de tels trésors, merci de les amener au Bureau communal, d'ici au 8 avril. Nous les scannerons et vous les rendrons aussitôt.

Grand merci d'avance !

Permis et dispenses d'enquête

La Municipalité vous informe qu'elle est dans l'obligation, de par la loi, de transmettre systématiquement une copie des permis de construire et dispenses d'enquête à l'office d'Etablissement Cantonal d'Assurance d'Yverdon-les-Bains.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

BULLETIN D'INFORMATION

**COMMUNE
DE BOFFLENS**



Mars 2014